

NOMINATION DU PRESIDENT

La soussignée,

La Société CONNECTED DEVELOPMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Halle Héméra 132 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 942 305 442, représentée par son Président en exercice, Monsieur Matthew LUMSDEN,

Agissant en qualité de seule associée de la Société 2L DYNAMON, société par actions simplifiée, au capital de 500 euros, ayant son siège social à Halle Héméra 132 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX

Après avoir exposé qu'une société a été constituée, aux termes d'un acte sous seing privé qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à la nomination d'un président, a procédé à cette nomination.

L'associé unique nomme en conséquence la Société CONNECTED DEVELOPMENTS, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social Halle Héméra 132 rue Fondaudège 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 942 305 442, représentée par son Président en exercice, Monsieur Matthew LUMSDEN, aux fonctions de président de la société pour une durée non limitée.

La Société CONNECTED DEVELOPMENTS, dûment représentée par son Président, Monsieur Matthew LUMSDEN, accepte ces fonctions de président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales. Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à (lieu), le (date)

19/11/2025

Signature du président précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de président »
Bon pour acceptation des fonctions
de président

La Société CONNECTED DEVELOPMENTS

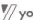
Matthew Lumsden

✓ Certifié par  yousign

Signature de l'associée unique

La Société CONNECTED DEVELOPMENTS

Matthew Lumsden

✓ Certifié par  yousign